

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2017-54

Compte rendu affiché le 2 octobre 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 19 septembre 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A LA
CROIX ROUGE FRANCAISE
- AIDE D'URGENCE POUR
LES VICTIMES DE
L'OURAGAN IRMA

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à M. COCHET), M. COUTURIER, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY (par proc. à M. PETIT), Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. COUTURIER), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2017-55 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. THEVENOT), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. CHAISNÉ jusqu'au N° 2017-54 inclus), M. ANDREO (par proc. à M. TOLLET), Mme BLACHERE

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

La Ville de Caluire et Cuire souhaite faire part de sa compassion et exprimer sa solidarité envers les habitants des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, situées à environ 250 km de la Guadeloupe, qui ont été particulièrement touchés par l'ouragan Irma.

Il est en effet de notre responsabilité collective de venir en aide aux populations sinistrées, en soutenant l'aide humanitaire d'urgence et la reconstruction de leurs foyers.

Au vu de l'appel aux dons pour venir en aide aux populations touchées par le passage de l'ouragan Irma aux Antilles, lancé par la Croix-Rouge, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € pour une aide matérielle et logistique de même qu'un soutien psychologique aux populations sinistrées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Croix-Rouge française,

- DIT

que le montant nécessaire sera pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif pour 2017, et comptabilisés sur la nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 2 octobre 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET